



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 60155

Texte de la question

M. Jean-François Mattei * attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés de pérennisation des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. En effet, le ministère de la santé a supprimé, dans le projet de loi de finances pour 2001, les crédits, inscrits au chapitre 47-17 article 40, affectés au financement de ses actions et représentant 64 millions de francs. Le ministère prévoyait que la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés assurerait le financement des actions sur son fonds national de prévention, d'éducation et d'intervention sanitaire. Or, le conseil d'administration de la CNAMTS, dans sa séance du 19 décembre 2000, a refusé de se substituer à l'Etat. Faute d'un financement, le dispositif de prévention de l'alcoolisme est menacé dans son existence même. La prévention de l'alcoolisme est un véritable enjeu de santé publique. Il lui demande donc les dispositions qu'il compte prendre et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60155

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2229

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306